



COMMISSION DES COMPETITIONS

Réunion mailing du 04 septembre 2023

Président : ESPONDE Jean-Baptiste

Présents : Joëlle LEMY, Jean-Luc BOURLAND, Eddy CAULLERY, Jérôme MALHERBE, Nathalie DEPAUW, Stéphanie DORRE

Les décisions de la Commission des Compétitions du DOF sont susceptibles d'Appel dans un délai réduit à deux (2) jours auprès de la Commission Départementale d'Appel Juridique dans les conditions prévues à l'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du District Oise de Football.

Ordre du jour :

- Situation du club de Thourotte/Longueil Annel
- Ajustement des groupes et calendriers

1 – Situation du club de Thourotte/Longueil Annel

La commission prend acte de la décision du Conseil de Ligue d'acter les classements de la saison 2022/2023 via son PV du 29 août 2023. Cette décision a pour conséquence la rétrogradation de l'équipe A de Thourotte/Longueil Annel en D1.

De ce fait, la commission des compétitions du District Oise de Football a soumis au bureau du comité directeur du DOF la proposition d'intégrer l'équipe A du club de Thourotte/Longueil Annel en D1 dans le groupe B (seul groupe ne comprenant aucun rétrogradé de R3) sans modifier les montées et descentes actées dans le PV du 27 juillet 2023.

Le bureau du comité directeur a validé cette proposition et l'équipe A de Thourotte/Longueil Annel est donc intégrée en D1 dans le groupe B.

2 – Ajustement des groupes et calendriers.

Pour rappel, extrait de l'article 2 du règlement particulier du Championnat Seniors :

ARTICLE 2

1. Les championnats se disputent par matchs aller et retour selon un calendrier établi par la commission des compétitions seniors.
2. Ils sont composés de groupes d'un maximum de 10 équipes pour tous les championnats seniors. Cependant, pour le championnat D5, un groupe peut être réduit à huit (8) équipes, fonction des engagements.
3. **Cependant, si un groupe devait être exceptionnellement porté à plus de 10 équipes, sans pouvoir en aucun cas excéder 12, il serait ramené à 10 la saison suivante.**



COMMISSION DES COMPETITIONS

Réunion mailing du 04 septembre 2023

À la suite de la décision d'intégrer l'équipe A de Thourotte/Longueil Annel sans modifier les montées et descentes, la D1 est maintenant composée de 31 clubs. Le groupe B est quant à lui composé de 11 équipes. De ce fait, il a été décidé de :

- 1- Refaire le calendrier complet du groupe B de D1 qui compte désormais 11 équipes et 22 journées à disputer avec 1 exempt par journée (la commission décidera prochainement des dates des 4 journées supplémentaires)
- 2- Reporter le match de l'équipe A de Thourotte/Longueil Annel lors de la 1^{ère} journée
- 3- Reporter à une date ultérieure le match de l'équipe B de Thourotte/Longueil Annel du 10/09 en D3 (Lassigny US B – Thourotte/Longueil Annel B)

Il y aura donc une descente supplémentaire en D1 en fin de saison afin de retrouver une D1 composée de 30 équipes pour la saison 2024/2025.

L'ensemble des décisions prises ci-dessus restent sous réserve des appels en cours et à venir.

Le Président, J. ESPONDE

Le secrétaire de séance, J. MALHERBE